

Règlement

Article 1 COURSE NATURE

Courses de 9 km et 17 km sur les sentiers forestiers.

Circuit fermé à la circulation pendant la durée de la course.

Epreuve ouverte à toute personne née avant le 31 décembre 1998 et limitée à 850 coureurs.

Petite précision pour l'inscription des jeunes nés en 1997 et 1998, ils sont admis à courir **uniquement la distance de 9 Kms** du Trail du Taillan Médoc.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Par courrier :

à renvoyer : Trail du Taillan chez M Jean Marie Bellugue -8 rue de Listrac- 33320 Le Taillan Médoc

Votre inscription ne pourra être prise compte que si votre dossier est complet :

- Bulletin totalement complété
- Certificat médical * ou copie de licence **
- Chèque à l'ordre de la FAT
- Une autorisation parentale pour les mineurs

*** Information certificat* et licence****

***Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme (ou course à pied) en compétition datant de moins d'un an et qui sera conservé par l'organisateur.**

****Les licences acceptées : (en cours de validité le jour de la course)**

FFA : Athlé-compétition , Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass'running

Licence délivrée par FFCO, FFPM, FF Tri , UNSS, UGSEL

Sur place au Taillan Médoc :

- **Samedi 17 mai 2014** : permanence inscriptions de 10 h à 18h **au Magasin Carrefour Market**, partenaire de notre course (chemin de Gelès)
- **Le 18 mai 2014**, le jour de l'épreuve : à partir de 8h 30, au Stade du Taillan

ATTENTION : Clôture des inscriptions dimanche 18 mai 2014 à 9h30

Les coureurs inscrits seront visibles sur le site, liste mise à jour toutes les 24h.

Participation aux frais :

12 euros pour les inscriptions jusqu'au 17 mai 2013

Attention **13 euros** le jour de la course

Article 3 REMISE DES DOSSARDS

- **Samedi 17 mai 2014 : de 10 h à 18h** **au Magasin Carrefour Market** , (chemin de Gelès)
- le jour de la course au stade municipal à partir de 8h30

Article 4 DEPART

10h précises au Stade Municipal du Taillan Médoc et arrivée au même endroit.

Article 5 ACCUEIL et RAVITAILLEMENT

Possibilité de douches , vestiaires à l'arrivée sur le site du stade.
Points d'eau sur le parcours et ravitaillement à l'arrivée.
Présence de l'école Ostéopathique de Bordeaux (COS) ,
12 jeunes ostéopathes à votre écoute pour repartir en grande forme.

Article 6 RECOMPENSES

Dotation identique les 850 inscrits
Buffet de fruits frais et fraises pour les participants à l'arrivée.
Remise des Prix à 12h30 dans l'enceinte du stade (salle du Palio).
Et toujours de nombreux lots avec un tirage au sort de dossards.

Article 7 ASSURANCES

L'organisateur est couvert par un contrat responsabilité civile : AIAC
Les coureurs non licenciés doivent être couverts par une assurance personnelle individuel accident.

Article 8 SECURITE

La sécurité est assurée par des signaleurs présents sur le parcours et l'assistance médicale par la Croix Rouge.

Article 9 ABANDONS

Tout coureur qui souhaite abandonner devra se signaler et rendre son dossard en se présentant à un signaleur situé sur le parcours ou à un poste de ravitaillement.

Article 10 DROIT A L'IMAGE

L'organisation se réserve le droit d'exploiter les photos et vidéos prises lors de l'épreuve dans le but de promouvoir le Trail du Taillan. En vous inscrivant à cette épreuve, vous abandonnez votre droit à l'image.

Article 11 COURSE NATURE ET RESPECT DE LA NATURE

Les concurrents s'engagent à respecter la nature en ne jetant ni papier, ni détritrus lors de la course et en respectant les propriétés traversées.

Article 12 : NOUVEAUTÉ 2014

DEUX COURSES ENFANTS GRATUITES SERONT PROPOSÉES.

Le départ se fera après l'arrivée des coureurs du Trail.
Course pour les 7 -8 ans puis course pour les 9-10 ans.